

# RAVAGEURS DES PALMIERS

## LE CHARANÇON ROUGE

(*RHYNCHOPHORUS FERRUGINEUS*)



## LE PAPILLON PALMIVORE

(*PAYSANDISIA ARCHON*)



**ATTENTION AUX CONFUSIONS**



**FREDON**  
paca

# LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER

(*RHYNCHOPHORUS FERRUGINEUS*)

## QUI EST-IL ?

Coléoptère invasif spécifique au palmier. Il affectionne particulièrement le palmier des Canaries et le palmier dattier.

## QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

- Plusieurs générations par an
- Larve jaunâtre sans pattes pouvant atteindre 5 cm
- Cocon tissé comme une bobine de fil
- Adulte orangé à brun mesurant 2 à 4 cm

## SYMPTÔMES & DÉGÂTS

- Encoches sur palmes
- Désaxement des palmes du pinceau central
- Chute anormale de palmes vertes
- Présence de sciure et/ou de cocons à la base des palmes
- Galeries visibles à la base des palmes
- Palmes centrales affaissées et desséchées
- Mort rapide du palmier



Larve



Cocon



Charançon adulte



Encoche sur palme



Asymétrie sévère



Palmes affaissées (vue de dessus)



Dégâts & galeries sur palme

# LE PAPILLON PALMIVORE

(*PAYSANDISIA ARCHON*)

## QUI EST-IL ?



Larve

Lépidoptère spécifique au palmier. Il s'attaque à plus de 20 espèces de palmiers mais on le trouve plus particulièrement sur *Chamaerops humilis*, *Trachycarpus fortunei* et *Phoenix canariensis*.

## QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS



Cocon

- Une génération par an
- Chenille blanchâtre de 8 cm maximum, 3 paires de vraies pattes
- Cocon formé comme un fagot
- Adulte : ailes antérieures brunes, ailes postérieures oranges, blanches et noires. Envergure de 10 cm

## SYMPTÔMES & DÉGÂTS



Papillon adulte

- Perforations sur palmiers
- Dessèchement prématuré des palmiers
- Développement anormal des palmiers centraux
- Galeries visibles à la base des palmiers
- Présence de sciure agglomérée sur le stipe (tronc)
- Exuvie observable sur le stipe
- Déformation du sujet
- Dépérissement du palmier



Perforations sur palme



Exuvie



Dégâts & amas de sciure



Galeries visibles après la taille



Forte attaque sur *Chamaerops humilis*

# LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER ET PAPILLON

## DÉCLARATION DE FOYER

La lutte contre le charançon rouge est régie par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2010. C'est un **ORGANISME DE QUARANTAINE, LUTTE OBLIGATOIRE EN TOUS LIEUX.**

**Un propriétaire de palmier infesté a l'obligation d'en faire la déclaration au SRAL ou au maire de sa commune de résidence.**

## LUTTE PRÉVENTIVE

Dans un rayon de **100 m autour des palmiers infestés les traitements préventifs sont obligatoires** et doivent être réalisés par une personne, entreprise ou service enregistré auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

Deux produits sont utilisables :

- **Un produit phytopharmaceutique** insecticide à base d'imidaclopride
- **Un produit biologique** à base de nématodes entomopathogènes, *Steinernema carpocapsae*.

Ces deux produits doivent être appliqués par pulvérisation sur la base des palmes et au cœur du palmier.

*Consultez le protocole d'application en annexe de l'arrêté du 21 juillet 2010*

Dans un rayon de 200 m autour des foyers une surveillance mensuelle des palmiers est obligatoire.

## LUTTE CURATIVE

**Deux techniques sont utilisables :**

- **Abattage et destruction** totale du palmier
- **Assainissement** (destruction de la partie infestée du palmier), suivi du traitement par pulvérisation d'un produit insecticide à base d'imidaclopride puis d'une application d'un produit fongicide à base de mancozèbe.

**Toute intervention d'éradication, d'assainissement et traitement doit être réalisée par une personne, entreprise ou service enregistré auprès du SRAL.**

*Consultez les protocoles en annexe de l'arrêté du 21 juillet 2010*